

AVEC IMPULSION RÉSISTANCE, LA RÉGION ET LE COTENTIN PROPOSENT DES AIDES CONCRÈTES POUR LES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE

Jeudi 29 avril, David MARGUERITTE, Vice-Président de la Région Normandie et Président de l'agglomération du Cotentin accompagné de Denis LEFER, Maire de Bricquebec-en-Cotentin, a présenté le dispositif d'accompagnement aux entreprises « Impulsion Résistance » en présence de Jean-Marc AMEDJKOUH, gérant du bar du Centre à Bricquebec-en-Cotentin. Impacté économiquement en raison de la crise sanitaire, ce commerce multiservice va pouvoir bénéficier de l'extension du dispositif porté par la

Région Normandie et
l'agglomération du Cotentin.

Le contexte

La Région Normandie et le Cotentin sont les deux collectivités en charge du Développement Économique sur le territoire. Ainsi depuis le début de la crise, elles ont agi de manière conjointe pour répondre aux besoins des entreprises face aux conséquences de la crise sanitaire. L'objectif : s'assurer que personne ne soit oublié en apportant une réponse aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, notamment le Fonds National de Solidarité (FNS).

Ainsi, au printemps 2020 et décembre dernier, l'agglomération du Cotentin a participé à hauteur de 60% aux Fonds de Solidarité initié par la Région baptisé « Impulsion Résistance ». A travers ces deux dispositifs, l'agglomération et la Région ont soutenu 86 entreprises.

Un dispositif évolutif

« Aujourd'hui, la situation d'urgence sanitaire perdure et même si le tissu économique du Cotentin, semble encore globalement assez préservé, force est de constater que certaines entreprises sont en fragilité, voire en difficulté », indique le Président David

MARGUERITTE. « *C'est pourquoi, nous avons souhaité, en accord avec la Région, prolonger le dispositif « Impulsion Résistance » et adapter ces critères d'accès pour répondre de la manière la plus effective aux situations économiques rencontrées sur le territoire ».*

Cet accompagnement initialement proposé aux entreprises de moins de 5 salariés dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel est désormais ouvert à tous les secteurs d'activités.

« Face aux conséquences de la crise, une action conjointe de la Région et du Cotentin était essentielle pour apporter une réponse concrète et rapide à la situation des TPE, des artisans et des commerçants qui souffrent. Notre objectif est bien de préserver notre tissu économique et faire en sorte que les entreprises du Cotentin puissent sortir debout de cette crise sans précédent », ajoute le Président du Cotentin.

Les conditions d'attributions

Le dispositif « Impulsion Résistance » est disponible pour les très Petites Entreprises (TPE) de moins de 5 salariés:

- qui ont subi une perte importante du chiffre d'affaires ;
- qui ne bénéficient pas du FNS (Fonds National de Solidarité).

Une entreprise ayant plus de 5 salariés et étant en grande difficulté pourra également déposer un dossier. Leur éligibilité sera étudiée si leur situation met en péril la survie de l'entreprise.

L'agglomération a également choisi d'étendre ce dispositif :

- aux entreprises dont les aides d'ores et déjà attribuées ne sont pas suffisantes ;
- les commerces en partie fermés tels que les bars-cafés ou les épiceries ;
- les autoentrepreneurs ou toute entreprise avec un effectif de moins de 5 salariés en difficulté.

Le montant des aides est établi de la manière suivante :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié ;
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié ;
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés ;
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés ;
- 5 000 € pour les entreprises de plus de 5 salariés.

Les entreprises doivent en premier lieu, adresser un mail à sebastien.dufailly@lecotentin.fr pour recevoir la fiche d'information à renseigner et être inscrites sur la liste des entreprises éligibles. Elles pourront ensuite déposer leurs demandes d'aides sur la plateforme : <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr/>

Le Bar du Centre, un lieu de vie à l'arrêt

Jean-Marc et Georges AMEDJKOUH, ont repris le Bar du Centre, respectivement en tant que gérant et associé, en juillet 2015. Ce commerce, enregistré en tant que Société en Nom Collectif (SNC), emploie en temps normal 3 salariés et propose différents services en plus de l'activité bar-tabac. Détaillant pour la Française des Jeux (FDJ) et le PMU, le Bar du Centre fait aussi office de Maison de la Presse et de Point Relais. « *Ce bar, c'est un carrefour de vie pour la commune,*

souligne Jean-Marc AMEDJKOUH. Nous sommes au cœur de la ville : face à la Mairie et au pied du Donjon. Aujourd'hui, notre activité commerciale est à l'arrêt ».

Depuis un an, le contexte sanitaire a fortement impacté l'activité de cette entreprise qui a dû fermer la partie Bar depuis le mois d'octobre. Principale source de revenu pour le gérant, celui-ci enregistre une baisse de près de 50% de son chiffre d'affaires. Les 3 salariés ont été placés en activité partielle. L'entreprise a pu bénéficier du Fonds National de Solidarité (FNS), du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) ainsi que d'un différé de remboursement.

Avec le dispositif Impulsion Résistance, une aide directe de 4 000€ lui sera octroyée. *« C'est un coup de pouce non négligeable et surtout très apprécié en cette période où, si les charges sont suspendues, elles continuent de s'accumuler »,* témoigne M. AMEDJKOUH. *« Avoir une aide locale fait aussi du bien au moral. Savoir que l'on est soutenu localement, c'est important ».*